



Informations pour les assurés

Vous trouverez ci-après les **principales informations concernant votre solution 1e Invest d'AXA.**

Qu'est-ce qu'un plan 1e?

Ce terme est devenu courant en Suisse pour désigner les plans de prévoyance qui assurent exclusivement la part de salaire dépassant une fois et demie le montant-limite supérieur fixé à l'art. 8, al. 1, LPP (132 300 francs en 2023). Les expressions «plan 1e» ou «plan de prévoyance 1e» qui se sont imposées dans la pratique font référence à l'article 1e de l'ordonnance concernée (OPP 2).

En quoi un plan 1e se distingue-t-il des autres solutions de prévoyance LPP?

Dans le plan de prévoyance 1e, les cotisations d'épargne et les versements sont investis selon la stratégie de placement que vous avez choisie. AXA Fondation 1e verse les prestations de vieillesse sous forme de capital.

Quels avantages présentent la solution 1e pour vous en tant que personne assurée?

- Choix individuel de la stratégie de placement, en fonction du règlement de placement
- Les gains nets (mais aussi les pertes) sont crédités (imputés) dans leur intégralité à la personne assurée
- Pas de redistribution des produits des placements
- Traitement essentiellement numérique via myAXA

Quelles sont les stratégies de placement proposées?

AXA Fondation 1e propose cinq stratégies de placement qui se distinguent par une pondération différente des actions. Vous pouvez choisir celle qui vous convient le mieux, en fonction de votre profil de risque individuel. Et il vous est possible de sélectionner et de modifier votre stratégie directement dans myAXA.

Pourquoi faut-il passer par myAXA?

Comme toutes les informations concernant votre solution de prévoyance 1e Invest sont disponibles en ligne, vous devez vous enregistrer le plus rapidement possible dans myAXA (ou y relier votre solution de prévoyance si vous êtes déjà inscrit), définir votre profil de risque personnel et opter pour une stratégie de placement. Si vous n'en choisissez pas, tous vos avoirs de prévoyance seront investis dans la stratégie à faible risque.

En outre, vous trouverez dans myAXA des informations sur les différentes stratégies de placement, notamment sur les risques et les coûts, ainsi que sur différents services tels que le rachat, le retrait ou la mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL), ou encore l'accès à votre certificat de caisse de pension personnel.